

ÉTATS FINANCIERS
de la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
pour les exercices financiers se terminant le
31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)
Le 15 novembre 2013

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2012, AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET AU 1^{er} JANVIER 2011

	<u>31 déc. 2012</u>	<u>31 déc. 2011</u>	<u>1^{er} janv. 2011</u>
<u>ACTIF</u>			
ACTIF À COURT TERME			
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	3 142 350 \$	1 653 414 \$	942 384 \$
Contributions et autres débiteurs	34 817	16 516	13 437
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 5)	5 515 543	6 306 496	6 271 154
Portion exigible des prêts d'urgence en cours (note 5)	680 478	810 348	1 081 866
Portion exigible des prêts d'études en cours (note 5)	1 758 929	1 857 980	1 907 628
	<u>11 132 117</u>	<u>10 644 754</u>	<u>10 216 469</u>
MATÉRIEL DE BUREAU, net de l'amortissement cumulé de nil \$			
(31 décembre 2011 - 2 218 \$, 1 ^{er} janvier 2011 - 1 848 \$)	-	406	776
PRÊTS D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 5)	2 229 022	2 534 754	2 405 889
PRÊTS D'URGENCE EN COURS (note 5)	881 299	911 803	1 338 486
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 5)	2 324 325	2 453 612	2 472 937
	<u>5 434 646</u>	<u>5 900 575</u>	<u>6 218 088</u>
ACTIF EN FIDUCIE			
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes (note 6)	37 587	40 655	57 279
	<u>16 604 350 \$</u>	<u>16 585 984 \$</u>	<u>16 491 836 \$</u>
<u>PASSIF ET SOLDE</u>			
PASSIF EXIGIBLE			
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 195 \$	12 426 \$	13 877 \$
PASSIF EN FIDUCIE (note 6)	37 587	40 655	57 279
	<u>42 782</u>	<u>53 081</u>	<u>71 156</u>
SOLDE	<u>16 561 568</u>	<u>16 532 903</u>	<u>16 420 680</u>
	<u>16 604 350 \$</u>	<u>16 585 984 \$</u>	<u>16 491 836 \$</u>

Approuvé :

.....

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDE DE LA CAPFC
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Revenus			
Intérêt sur les dépôts	80 328	\$	54 295
Contributions provenant des redevances	271 785		296 074
Intérêt sur les prêts en cours	617 090		643 551
Dons	17 192		22 645
	<u>986 395</u>		<u>1 016 565</u>
Dépenses			
Salaires et avantages des employés	356 902		297 819
Subventions	232 872		236 060
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	356 063		361 811
Amortissement	406		370
Divers	11 487		8 282
	<u>957 730</u>		<u>904 342</u>
Revenus nets	28 665		112 223
Solde de la CAPFC – début de l'exercice	<u>16 532 903</u>		<u>16 420 680</u>
Solde de la CAPFC – fin de l'exercice	<u>16 561 568</u>	\$	<u>16 532 903</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	28 665 \$	112 223 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse	185 348	151 271
Prêts radiés	406	370
Amortissement	<u>214 419</u>	<u>263 864</u>
Changement sur le plan des :		
Contributions et autres débiteurs	(18 301)	(3 079)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(7 231)	(1 451)
Passif en fiducie	<u>(3 068)</u>	<u>(16 624)</u>
	<u>185 819</u>	<u>242 710</u>
Activités de placement		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(7 509 472)	(9 036 308)
Prêts d'urgence avancés	(888 875)	(684 881)
Prêts d'études avancés	(1 889 200)	(2 191 300)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	8 439 137	8 788 205
Remboursement de prêts d'urgence	1 055 417	1 355 214
Remboursement de prêts d'études	<u>2 093 042</u>	<u>2 220 766</u>
	<u>1 300 049</u>	<u>451 696</u>
Augmentation de l'encaisse	1 485 868	694 406
Encaisse et dépôt – début de l'exercice	<u>1 694 069</u>	<u>999 663</u>
Encaisse et dépôt – fin de l'exercice	<u>3 179 937 \$</u>	<u>1 694 069 \$</u>
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes		
- Fonds de fonctionnement	3 142 350 \$	1 653 414 \$
- Fonds de fiducie	<u>37 587</u>	<u>40 655</u>
	<u>3 179 937 \$</u>	<u>1 694 069 \$</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

1. AUTORITÉS, ORGANISATION ET BUT

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme de bienfaisance et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du chef d'état-major de la défense (CEMD) – CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC exerce ses activités sous l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la CAPFC incombe au Directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles, et elle lui est déléguée par le CEMD.

La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes, ainsi qu'à leur famille, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling financier et d'aide financière sous forme de prêts d'auto-amélioration, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le 1^{er} janvier 2012, la CAPFC a adopté les exigences du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Il s'agit des premiers états financiers de la CAPFC préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, et ces normes ont été appliquées rétrospectivement. Les conventions comptables mentionnées dans la note 3 ont été appliquées dans la préparation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, des données comparatives des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 (date de la transition de l'organisation).

La CAPFC avait déjà publié des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 au moyen d'un autre cadre comptable, soit les principes comptables généralement reconnus au Canada. L'adoption des NCOSBL n'influaient aucunement sur les montants d'actif et de passif, l'actif net, les revenus et les dépenses de l'organisation déclarés antérieurement, et aucune rectification n'a donc été apportée aux états financiers comparatifs. Certaines informations ont été ajoutées à ces états financiers afin de se conformer aux nouvelles exigences des NCOSBL en matière d'information à fournir.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

L'encaisse et les dépôts sont d'abord enregistrés puis évalués à leur juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût de leur amortissement.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Matériel de bureau

Le matériel de bureau est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

Contributions provenant des redevances

Les contributions du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la CAPFC en janvier 2004. Celles-ci sont composées à 0,25 % des fonds des bases, escadres et unités et des ventes au détail des mess des FC, et à 0,15 % des ventes au détail de CANEX.

Intérêt sur les prêts en cours

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée de chaque prêt pertinent.

Subventions

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

Apports reçus sous forme de services

Les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes sont une entité également sous l'autorité du CEMD. Cette entité se charge de l'hébergement des bureaux de la CAPFC ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes au moyen de déductions salariales, au nom de la CAPFC. Comme il est difficile d'évaluer la juste valeur de ces services, ces derniers ne sont pas présentés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette des comptes clients et des prêts en cours, la durée de vie utile du matériel de bureau et le montant des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions, et tout ajustement sera indiqué dans les états financiers des périodes futures.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite).

POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la CAPFC sont exposés aux risques ci-dessous.

Risque de crédit

La CAPFC est exposée au risque éventuel que des parties ne respectent pas leurs engagements financiers.

Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement la CAPFC à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille de placements de la CAPFC.

La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes et elle assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, de counselling financier, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par délégation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Comme mentionné à la note 5, les mauvaises créances anticipées de 489 000 \$ (431 000 \$ en 2011) font partie de ces prêts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CAPFC ne puisse rembourser ses dettes. La CAPFC se prémunit contre ce risque en passant en évaluant les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est un risque qui découle du fait que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie futurs des instruments variera en ce qui a trait au dollar canadien en raison de l'évolution des cours du change sur les marchés.

Essentiellement, toutes les transactions de la CAPFC sont en dollars canadiens. Par conséquent, la direction ne croit pas qu'elle soit exposée à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie au risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue à cause de variations des taux d'intérêt du marché.

La CAPFC est exposée à un risque de taux d'intérêt qui découle des prêts en cours. Le risque de taux d'intérêt est minime étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique.

iii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant précisant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant des instruments semblables vendus sur le marché. La CAPFC n'est pas exposée à d'autres risques de prix.

Changements sur le plan des risques

Il n'y a eu aucun changement sur le plan des risques auxquels la CAPFC est exposée par rapport à l'exercice précédent.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

5. PRÊTS EN COURS

(a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 1 000 \$ à 5 000 \$, comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 % et sont remboursables sur une période maximale de 30 mois.

(b) *Prêts d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

(c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le prêt sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'urgence		Prêts d'études	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Total des prêts exigibles	7 924 565	\$ 8 987 250	\$ 1 763 777	\$ 1 897 151	\$ 4 190 254	\$ 4 421 592
Provisions pour créances douteuses	(180 000)	(146 000)	(202 000)	(175 000)	(107 000)	(110 000)
	<u>7 744 565</u>	<u>8 841 250</u>	<u>1 561 777</u>	<u>1 722 151</u>	<u>4 083 254</u>	<u>4 311 592</u>
Portion exigible	<u>5 515 543</u>	<u>6 306 496</u>	<u>680 478</u>	<u>810 348</u>	<u>1 758 929</u>	<u>1 857 980</u>
Portion à long terme	<u>2 229 022</u>	\$ <u>2 534 754</u>	\$ <u>881 299</u>	\$ <u>911 803</u>	\$ <u>2 324 325</u>	\$ <u>2 453 612</u>

6. ACTIF ET PASSIF EN FIDUCIE

La CAPFC est responsable de l'administration de deux fonds en fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des subventions ou des prêts immédiats aux personnes et aux membres de leur famille en situation d'urgence. Le montant des subventions et des prêts est déterminé par la CAPFC et les paiements sont remis à la réception des factures et des documents justificatifs.

Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le caporal Ronald MacDonald, décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leur famille aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne à même le fonds en fiducie. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LES 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

6. ACTIF ET PASSIF EN FIDUCIE (suite)

Voici un résumé des transactions de l'année :

	Compte en fiducie de la CAPFC en cas d'urgence	Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald MacDonald	2012 Total	2011 Total
Solde, début de l'exercice	19 260 \$	21 395 \$	40 655 \$	57 279 \$
Dépôts	128 104	-	128 104	315 063
Intérêts reçus	-	488	488	480
Débours	(131 660)	-	(131 660)	(332 167)
Solde – fin de l'exercice	15 704 \$	21 883 \$	37 587 \$	40 655 \$

7. RÉGIME DE RETRAITE

Essentiellement, l'ensemble des employés de la CAPFC sont admissibles au Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le « Régime »). Le Régime est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics.

Les cotisations au Régime versées par la CAPFC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 s'élevaient à 20 905 \$ (18 679 \$ en 2011) et sont comprises dans le poste Salaires et avantages des employés de l'état des résultats et solde de la CAPFC.

Au 31 décembre 2012, l'état de la situation financière du Régime se présentait comme suit :

Actif net disponible pour le service des prestations	199 251 730 \$
Valeur actuarielle des prestations accumulées	<u>180 972 000</u>
Excédent	<u>18 279 730 \$</u>